



Mobilité

édito

Faciliter les déplacements des habitants, à un coût raisonnable et en réduisant son empreinte carbone ?

Tels sont les enjeux majeurs de notre territoire rural, avec son maillage de villages et la proximité de la métropole de Chambéry pour le travail, les courses, la santé ou les loisirs. La mobilité est un sujet qui touche tous les habitants, qu'ils soient jeunes ou plus âgés, actifs ou retraités, avec ou sans permis de conduire. La voiture, encore largement utilisée par un seul conducteur, doit être complétée par d'autres modes de transports collectifs, doux ou partagés. En unissant nos forces avec toutes les communes et collectivités de l'Avant-Pays Savoyard, l'élaboration du Schéma Directeur Cyclable a permis de sécuriser le financement de voies vertes supplémentaires autour du lac et jusqu'à Novalaise. En unissant nos forces avec d'autres collectivités du département, nous avons pu mettre en place le même service de covoiturage gratifié que celui proposé aux habitants de Chambéry, Aix-les-Bains et Montmélian. En unissant nos forces avec nos voisins de Val Guiers et Yenne, nous faisons désormais partie du périmètre d'étude du futur Service Express Régional Métropolitain pour la mise en place de nouveaux services de transport comme des bus à haut niveau de service.

Continuons d'unir nos forces pour faire progresser la mobilité de tous, tous les jours !

Marie-Lise MARCHAIS
Vice-présidente à la Mobilité &
Transition énergétique



©Annie Bouillot

Les chiffres clés de la mobilité sur le territoire

+17% depuis 2015

Augmentation du nombre de véhicules par jour au péage de Nances (chiffres Département de la Savoie)

60% Taux des trajets à destination de Chambéry (chiffres Enquête déplacements EMC2 2022)

+7,7% en 10 ans

Augmentation de la population (INSEE, 2024)

2,4% Part modale* du vélo en 2022 (+1 point par rapport à 2007)

* Répartition en % des différents modes de déplacements

70% des actifs travaillent en dehors du territoire de la CCLA

Les axes de travail

1 Développer l'usage du vélo

2 Renforcer les transports collectifs

3 Impulser de nouvelles pratiques

4 Eduquer et sensibiliser

Construire, financer, mettre en œuvre : l'union fait la force !

Pour faire avancer la mobilité sur le territoire, tous les échelons administratifs sont impliqués et chacun a un rôle bien défini pour construire et financer une politique de mobilité ambitieuse.

Si la Région dispose de la compétence « mobilité » et décide des grandes orientations stratégiques, la CCLA est bien au cœur du dispositif pour identifier ses besoins, définir ses objectifs et mettre en œuvre ses programmes d'actions avec le soutien des partenaires suivants :

La Région, qui est compétente pour les services d'intérêt régional (services réguliers de transport public et notamment les services ferroviaires, services de transport scolaire, etc...) et qui a redélégué la compétence mobilité à la CCLA pour les actions locales en apportant un soutien financier (exemple : Financement du service de transport à la demande, géré par l'AEL). La Région intervient aussi pour le développement des infrastructures cyclables du territoire via le projet de création de la « Véloroute des 5 lacs » puisqu'elle finance la voie verte en cours de construction entre le Sougey et la gare de Lépin (1 800 000 € de financement régional).

Le Département, qui en tant qu'exploitant des routes concernées par nos aménagements cyclables, nous accompagne techniquement et financièrement sur nos projets d'infrastructures, l'accès aux collèges, la prise en compte des objectifs du Schéma Directeur Cyclable lors des opérations de réfection de routes (Elargissement, marquage au sol, etc...).

Les communes, qui à leur niveau, établissent et mettent en œuvre un plan de mobilité et sont associées à la définition et au suivi des projets portés par la CCLA.

Le Parc naturel régional de Chartreuse, qui nous apporte également son soutien technique via ses services d'ingénierie.

L'Etat, qui finance les projets de développement des mobilités durables via différents dispositifs et appels à projets (Fonds vert, Continuités cyclables,...). A titre d'exemple, l'Etat apporte près de 500 000 € pour la création de la voie verte entre le Sougey et la gare de Lépin.

Le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS), qui coordonne la politique mobilité à l'échelle des communautés de communes du Lac d'Aiguebelette, de Yenne et de Val Guiers. Sa chargée de mission est la première interlocutrice de tous nos partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre des projets d'infrastructure et l'animation de la politique cyclable. Un comité mobilité se réunit deux à trois fois par an avec les élus et partenaires techniques et financiers pour valider les orientations proposées et suivre l'avancement des projets. Le conseil citoyen est invité à chacun de ses comités.

Depuis 2022, le SMAPS a été lauréat de plusieurs appels à projets. Les aides perçues par le syndicat ont permis aux trois communautés de communes de bénéficier d'un accompagnement financier pour étudier et mettre en œuvre leurs projets liés à la mobilité durable. Pour la CCLA, cet accompagnement financier représente près de 195 000 €.

Si les réflexions sont menées localement, n'oublions pas qu'en matière de mobilité, l'une des questions centrales porte sur les déplacements « domicile – travail » puisque plus de 70% des actifs de notre territoire travaillent à l'extérieur, au sein des agglomérations périphériques (Chambéry, Aix-les-Bains, Bourgoin-Jallieu, etc...).

Il est donc essentiel que la CCLA tisse et entretienne des liens privilégiés avec les élus et techniciens des agglomérations voisines pour travailler sur cette question. Ces échanges réguliers sont indispensables pour coordonner nos politiques de mobilité respectives et faire connaître nos besoins de services pour rejoindre ces territoires urbains et en revenir (solutions de covoiturage, desserte ferroviaire, bus, pôles intermodaux). Depuis juin 2024, ces échanges se font dans le cadre de la mise en place du futur Service Express Régional Métropolitain de la Métropole Savoie (Grand Chambéry, Grand Lac et Cœur de Savoie).

DÉVELOPPER L'USAGE DU VÉLO



©Anne Bouillot

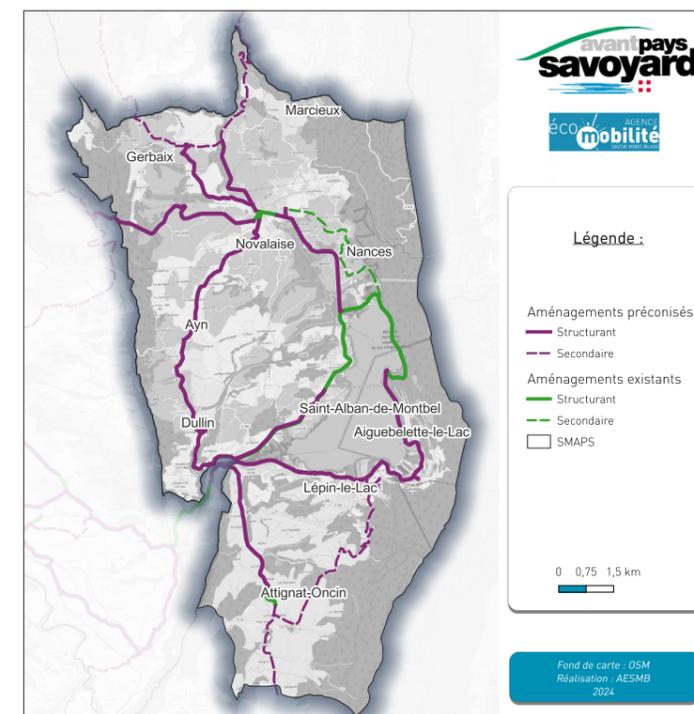


Le Schéma Directeur Cyclable de la CCLA, un outil de planification

Un Schéma Directeur Cyclable est un document cadre qui définit pour un territoire donné, les aménagements et infrastructures à prévoir à court, moyen et long terme pour améliorer et encourager les déplacements à vélo.

Afin de prendre en compte les besoins de liaisons cyclables entre les communautés de communes de Val Guiers, de Yenne et du Lac d'Aiguebelette, le territoire de l'Avant-Pays Savoyard s'est doté en 2021, d'un Schéma Directeur Cyclable qui a été décliné à l'échelle de chaque communauté de communes.

Approuvé en décembre 2021 et actualisé en janvier 2024, ce schéma constitue le document de référence pour planifier les travaux d'aménagement cyclable et solliciter les aides de l'Etat, de la Région et du Département.



Mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable : enjeux et objectifs pour la CCLA

Si l'enjeu est bien de réduire l'utilisation de la voiture, les contraintes topographiques et l'éloignement avec les gros pôles urbains sont des facteurs qui peuvent apparaître limitants pour développer l'usage du vélo « quotidien » sur notre territoire. Cependant, cette réflexion doit aussi prendre en compte l'émergence du Vélo à Assistance Electrique (VAE), la qualité et la sécurité offertes par les nouvelles infrastructures cyclables et leur connexion avec des pôles intermodaux offrant des solutions de transport collectif (train, car, covoiturage).

Aussi, à travers la mise en œuvre de son Schéma Directeur Cyclable, la CCLA a pour objectifs de :

- Développer les déplacements à vélo des habitants mais aussi des touristes pour les trajets du quotidien, que ce soit pour accéder aux commerces, aux services ou aux espaces de loisirs.
- Intégrer le vélo dans l'offre intermodale permettant de rejoindre les agglomérations (Chambéry, Aix-les-Bains...) en visant notamment les déplacements « domicile-travail ».
- Accompagner sa politique de développement écotouristique en créant de nouveaux itinéraires cyclables de « loisir » permettant de parcourir et découvrir le territoire.



Une opération inscrite dans le projet régional de « Véloroute des 5 lacs »

Une nouvelle voie verte pour relier le Sougey à la gare de Lépin !

Les travaux qui ont démarré début octobre sur le secteur du Gué des Planches et qui s'achèveront fin avril 2025, s'inscrivent dans la mise en œuvre du **Schéma Directeur Cyclable de la CCLA**. Ils vont permettre de créer le long de la route départementale, un **aménagement cyclable sécurisé de 3 km** qui viendra prolonger la voie verte existante jusqu'à la gare de Lépin. La création de cette voie cyclable va s'accompagner d'une réduction de la largeur de chaussée qui va nécessairement modifier les comportements routiers et entraîner une baisse des vitesses de circulation.

Par ailleurs, en concertation avec la commune de Saint-Alban-de-Montbel, **les travaux intègrent la réalisation d'aménagements de sécurisation des deux traversées d'agglomération** au niveau du Gué des Planches et du centre bourg.

--- Tracé voie verte liaison Sougey - Gué des Planches - Gare de Lépin-le-Lac
--- Voie verte existante
— Zone sécurisée



- 3** km supplémentaires
- 2** zones sécurisées
- 3** m de largeur
- 2,6** millions d'euros de travaux
- oct. 2024** début des travaux
- avril 2025** fin des travaux
- cartes** détaillées consultables à la CCLA



Lancé en 2022 par le président de la Région Auvergne Rhône-Alpes et soutenu par la Fédération Française de Cyclotourisme, le projet de « Véloroute des 5 lacs » vise à créer un itinéraire à vocation touristique de 185 km reliant les lacs Léman, d'Annecy, du Bourget, d'Aiguebelette et de Paladru.

La voie verte « Sougey – Gué des Planches – Gare de Lépin » fait donc partie du tracé de cette nouvelle Véloroute.

Une chance pour le territoire puisqu'au-delà de l'intérêt touristique du projet, la Région AuRA, en complément des aides de l'Etat (481 000€), apporte un financement couvrant 100% des dépenses d'investissement. Par ailleurs, à l'horizon 2026-2027, la Région prévoit la création d'une liaison entre le lac et le centre bourg de Novalaise sous la forme d'une voie verte qui longera la route départementale.

A terme et grâce à ce projet régional, le territoire disposera d'une infrastructure cyclable sécurisée desservant entre les secteurs nord et sud du lac, les principaux pôles d'activités commerciales, de services et de transports collectifs.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

La Région agit pour les mobilités durables

Aménagement d'une voie verte de 3 km et sécurisation des traversées d'agglomération

Montant total : 2 600 000 € HT

Durée : Oct. 2024 – Avril 2025

Maitre d'ouvrage délégué : Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette

Maitre d'œuvre : Profils Etudes

Entreprises : EIFPAGE, FONTAINE TP

Financement	
Construction voie verte	Sécurisation traversées agglomérations
1 769 000€	481 000€
	350 000 €

RENFORCER LES TRANSPORTS COLLECTIFS

Plus de bus et de trains sur notre territoire !

La CCLA a la chance de disposer d'une **desserte ferroviaire à Lépin-le-Lac qui permet de rejoindre l'agglomération chambérienne en moins de 20 minutes**. Après une diminution importante du service pendant les travaux du nœud ferroviaire de la Part-Dieu en 2018, le cadencement horaire des TER a été rétabli à partir de 2021. **La fréquentation est désormais supérieure à celle de 2018, montrant l'attachement de nos habitants à ce mode de transport** que la CCLA soutient et valorise auprès de tous ses partenaires.

Les bus régionaux complètent l'offre de transport collectif. Depuis 2023, de **nouveaux horaires et de nouveaux tarifs** permettent d'améliorer le service aux habitants. De plus en plus de bus sont également **dotés de porte-vélos** pour se déplacer encore plus facilement à l'arrivée ou au retour.

Pour aller encore plus loin, la CCLA est désormais **partenaire du Service Express Régional Métropolitain de Chambéry (SERM)**, un dispositif soutenu par l'Etat pour **définir sur le moyen/long terme des services de mobilité plus performants** afin de désengorger l'accès aux agglomérations. Dans ce cadre, l'objectif est notamment de **développer des lignes de bus à haute fréquence, favoriser l'intermodalité avec le vélo et le covoiturage, et à terme augmenter le cadencement des trains**. L'étude de préfiguration du SERM va se poursuivre pendant toute l'année 2025 pour définir les besoins de transports collectifs et intermodaux du territoire. Après la phase d'étude viendra la phase de projet avec la recherche de financements et la mise en œuvre de nouveaux services avec nos partenaires.

IMPULSER DE NOUVELLES PRATIQUES



Tester des nouvelles pratiques de covoiturage

 **BlablaCar Daily**

L'application pour covoiturer à prix réduit en Savoie !

Depuis la rentrée 2023, les habitants de l'Avant-Pays Savoyard peuvent organiser plus facilement leurs trajets de covoiturage quotidien via l'application *BlaBlaCar Daily*.

Grâce à une incitation financière prise en charge par le territoire, **le covoiturage est gratuit pour la personne transportée** et une incitation financière **jusqu'à 3 € est versée au conducteur**.

Comment ça marche ?

1. Téléchargez BlaBlaCar Daily
2. Créez un compte en indiquant vos adresses de domicile et de lieu de travail ainsi que vos horaires de déplacements habituels
3. BlaBlaCar Daily trouve un conducteur ou un passager sur votre trajet, vous n'avez plus qu'à valider !

Plus d'infos : <https://blablacardaily.com>



Une ligne de covoiturage entre le Gué des Planches et le péage de Nances

La CCLA co-finance une étude pour la mise en place d'une ligne de covoiturage le long du Lac d'Aiguebelette afin de réduire le trafic sur cette route de plus en plus fréquentée. Le covoiturage a fait l'objet d'un groupe de travail impliquant de nombreux élus locaux qui ont pu partager le retour d'expériences d'autres collectivités sur le sujet.

La mobilité solidaire

Des solutions mobilité avec Wimoov

Depuis le 26 juin 2024, les habitants de la CCLA peuvent **réserver des véhicules** (voiture sans permis, scooter et vélo à assistance électrique), **mis à disposition gratuitement pendant un an** par la société Wimoov pour faciliter les déplacements des personnes sans permis.

> **Vous êtes en insertion professionnelle et vous avez besoin de vous déplacer ? Wimoov vous accompagne dans la recherche de solutions de mobilité !**

Renseignements : savoie@wimoov.org

Transport à la demande

En réponse aux difficultés de mobilité recensées sur le territoire et afin de lutter contre les inégalités entre les habitants, la CCLA a mis en place **un service de déplacement accompagné**, géré par le centre socioculturel AEL. Cette action a pour objectifs de favoriser l'accès aux droits, aux soins, à l'alimentaire et à l'emploi mais également de créer du lien social, pour des personnes peu ou pas mobiles du territoire.

> **Vous avez besoin d'être véhiculé pour vos rendez-vous médicaux ou administratifs, vos courses sur la CCLA, une visite à vos proches ?**

Infos et inscriptions à l'AEL : 04 79 28 57 39 ou sur www.centre-socioculturel-ael.fr

ÉDUCER ET SENSIBILISER



Réflex Vélo

Des Vélos à Assistance Électrique mis à disposition des habitants

Le dispositif « Réflex Vélo » a été lancé pour les habitants du territoire de la CCLA de mars à juin 2024.

Il a permis à des volontaires de tester, gratuitement et pendant 4 mois, des Vélos à Assistance Électrique (VAE) au quotidien. Ce sont en tout 17 habitants sélectionnés et leur famille (sur la base de la motivation à l'utilisation), qui se sont vu remettre un VAE et un kit mobilité, avec une séance d'accompagnement à la prise en main, suivie d'une balade de mise en selle. Tout au long de la mise à disposition, les volontaires ont pu solliciter les conseils d'un animateur vélo pour le choix des itinéraires, la prise en main du VAE, ou encore l'acquisition des bons Réflex Vélo au quotidien.

L'opération sera renouvelée en 2025.

Défi des écoliers 2^{ème} édition

Cette année encore, les élèves des écoles du territoire ont relevé le défi de l'écomobilité !

Le « Défi des Écoliers » est un **challenge Mobilité** inter-établissements scolaires sur la thématique des déplacements actifs. Cette année, c'est un total de 15 écoles du territoire qui ont participé, dont **5 de la CCLA** (Ayn, Lépin-le-Lac, SIVU de Novalaise, Notre-Dame de Novalaise et Attignat-Oncin).

L'objectif ?

Challenger enfants et parents à venir le plus possible en modes actifs (vélo, marche, trottinette... à l'énergie musculaire) le jour du « Défi des écoliers ». Un comptage est effectué et permet de déterminer les deux écoles gagnantes qui comptabilisent le plus gros score.

La Vélobricolade Ouverture d'un atelier d'auto-réparation de vélo

Cet été, un **collectif de bénévoles**, accompagné par la commission « Transport et mobilité » du conseil citoyen de la CCLA, s'est constitué et réuni à plusieurs reprises pour aboutir à la **création d'une antenne de l'association chambérienne « Roue Libre »** et l'ouverture d'un atelier « La VéloBricolade » de l'Avant-Pays Savoyard.

Cet atelier est ouvert au public depuis début octobre et tient **une permanence tous les samedis de 14h à 17h**, dans un local prêté au Munin à Saint-Alban-de-Montbel (Gué des Planches).



Les cyclistes intéressés peuvent bénéficier de conseils de bénévoles compétents et d'outils spécifiques aux cycles pour entretenir leur vélo, moyennant une adhésion annuelle.

La création de cette structure s'inscrit dans les objectifs du conseil citoyen de développer la pratique des mobilités douces ainsi que dans la politique cyclable menée par la CCLA et le SMAPS.



Remise prix Défi des écoliers à Novalaise ©François SOUBEYRAND



Les lauréats 2024 sur la CCLA :

École de Lépin-le-Lac : 57,77%

École d'Attignat-Oncin : 57,69%

Renforcer les infrastructures sportives intercommunales

Construction d'une halle multisports et d'une piste d'athlétisme

Compte-tenu de la croissance démographique et du dynamisme associatif, le constat est simple : le territoire de la CCLA ne dispose plus d'un nombre suffisant d'infrastructures et d'installations sportives pour répondre aux besoins exprimés par les clubs, les associations, le collège et plus généralement le grand public.

Dans ce contexte, la CCLA a réalisé en 2022, **une étude de programmation portant sur l'aménagement du pôle sportif intercommunal** situé sur Novalaise qui va du gymnase au stade de football. Ce travail a permis de définir en lien avec tous les acteurs concernés, **un programme d'aménagement qui s'étalera sur 10 à 15 ans.**

Conçue sur la base d'une structure bois - acier et couverte par une membrane textile, la halle sportive s'apparente à un préau sportif qui couvrira **une surface en résine d'environ 1200 m²** et sera équipée pour accueillir du basket-ball, du handball, du volley-ball, du badminton, du tennis, du foot en salle mais qui pourra aussi servir pour d'autres activités.

En périphérie, le projet intègre l'aménagement d'une piste d'athlétisme d'une longueur de 200 mètres et d'un terrain de basket-ball 3x3.



Maître d'ouvrage : CCLA

Architecte : Cabinet CHANEAC

Coût estimatif : 1 975 000 € HT

Financement prévisionnel :

Département (51 %) - Etat (20%) - CCLA (29%)

Amélioration des services à la population

La CCLA aménage un pôle social

Dans le cadre de sa politique de développement des services à la population, la CCLA va lancer début d'année 2025, **les travaux d'aménagement d'un pôle social, situé sur Novalaise, au niveau du centre socioculturel AEL et du multi-accueil.**

Il s'agit d'un projet important qui vise d'une part, à répondre aux besoins des familles en termes de garde « petite enfance » et d'autre part, à créer une unité de lieu qui facilitera l'accès aux services et les démarches des habitants.

L'opération va permettre de regrouper une partie des services à vocation sociale du territoire en intégrant :

- le déplacement et l'agrandissement du service multi-accueil, qui passera de 12 à 18 places,
- le confortement des espaces d'accueil et de travail de l'AEL,
- la création d'un local jeunes,
- l'aménagement de nouveaux bureaux : permanences des services sociaux du département, la direction du CIAS, le relais petite enfance, la référente familles.



Vue d'ensemble depuis la route départementale

Maître d'ouvrage : CCLA | **Architecte :** INSULA

Début prévisionnel travaux : Février 2025

Réception : Mars - Avril 2026

Coût : 1 000 000 € HT

Financement : CAF Savoie (35%) - Etat (20%)

Département (13%) - Région (6%) - CCLA (26%)

PANORAMAS N°11

Directrice de la publication : Marie-Lise Marchais

Contributeurs : Ludovic Ayot et Claire Belet

Mise en page : Pauline Foriel

Impression : Pomme C - Distribution : La Poste